

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XI. — Arquebuserie et artillerie.

N° 543.630

4. — ARMES DIVERSES ET ACCESSOIRES.

Barrette pour coquille décentrée pour épée française.

M^{me} VEUVE PRIEUR NÉE MARIE-MARGUERITE GIBOUIN résidant en France (Seine).Demandé le 17 novembre 1921, à 13^h 50^m, à Paris.

Délivré le 8 juin 1922. — Publié le 6 septembre 1922.

On sait que certaines coquilles décentrées d'épées italiennes possèdent une barrette rectiligne fixée à la coquille dans un plan déterminé par le diamètre de la circonférence formée par les bords de cette coquille et par le trou décentré aménagé sur elle pour le passage de la poignée.

Ce dispositif offre le gros inconvénient de ne pas permettre à la main de se placer de façon à être protégée régulièrement et complètement par la coquille. Ce défaut serait encore accentué s'il s'agissait du montage d'une poignée d'épée française, tant en raison de la disposition de celle-ci, que de la position de la main du tireur travaillant suivant la méthode de l'école française; et c'est pour cette raison que la coquille de l'épée française n'a jamais été munie d'une barrette.

La présente invention corrige cet inconvénient et permet ainsi l'adaptation d'une barrette sur la coquille de l'épée française, grâce au dispositif suivant :

La barrette au lieu d'être rectiligne présente l'aspect de deux branches de longueurs différentes formant entre elle un angle obtus; ces deux branches font corps avec la lumière rectangulaire, à travers laquelle passe la poignée de l'épée; elles prennent naissance respectivement à proximité de deux angles opposés de cette lumière, l'axe de la grande branche étant sensiblement dans le prolonge-

ment ou parallèle au prolongement de la diagonale passant par ces deux angles, et celui de la petite branche étant sensiblement dans le prolongement, ou parallèle au prolongement d'un des grands côtés de la lumière, la grande branche étant placée du côté du dos de la main du tireur.

La description qui va suivre et que complètent les dessins annexés, à titre d'exemple, fera comprendre l'invention réalisée :

La fig. 1 représente une vue en plan d'une barrette de cette invention montée sur une coquille décentrée d'épée française, pour tireur droitier ;

La fig. 2 en est une vue en élévation.

La barrette se compose de deux branches *a* et *b* d'inégales longueurs, réunies par la lumière *c*. Ces deux branches sont fixées au bord de la coquille *d*, de manière à limiter sur ce bord, dans l'angle obtus qu'elles forment, un arc de cercle inférieur au demi-cercle de la circonférence formée par ce bord. La poignée de l'épée passe à travers la lumière *c* et la soie à travers le trou décentré *e* aménagé dans la coquille.

Le dispositif étant ainsi constitué, et la main du tireur tenant la poignée entre le pouce et l'index, la grande branche *a* vient se loger à la base du pli musculaire formé par ces deux doigts, tandis que le majeur s'accroche par dessus la petite branche *b*. Dans

cette position, le dos et la partie basse de la main, qui en sont les points les plus proéminents par rapport à la poignée de l'épée, sont protégés par le grand arc fgh , formé par le bord de la coquille, tandis que le pouce et la face intérieure de la main beaucoup moins proéminents ont pour protection le petit arc fih . Grâce à ce dispositif, la main se trouve donc dans une position rationnelle par rapport à la position de la coquille sur la poignée de l'épée.

Il est évident que pour tireur gaucher, la barrette est inversée, de telle sorte que la grande branche reste toujours du côté du dos de la main du tireur.

Les formes et les dispositions accessoires des diverses parties du dispositif décrit, leurs dimensions, les matières constitutives, peuvent varier, sans s'écarter de la présente invention.

Il est bien entendu que des modifications, adjonctions et perfectionnements rentrant dans le cadre de l'invention peuvent être apportés au dispositif décrit.

RÉSUMÉ.

Une barrette, pour coquille décentrée pour épée française, caractérisée par les points suivants :

Deux branches d'inégales longueurs faisant corps avec la lumière rectangulaire servant de passage à la poignée de l'épée, ces deux branches formant entre elles un angle obtus, et prenant naissance sur la lumière respectivement à proximité de deux angles opposés de celle-ci, l'axe de la grande branche étant sensiblement dans le prolongement, ou parallèle au prolongement de la diagonale passant par ces deux angles, et celui de la petite branche étant sensiblement dans le prolongement, ou parallèle au prolongement, d'un des grands côtés de la lumière, la grande branche étant du côté du dos de la main du tireur.

M^{me} VEUVE PRIEUR
NÉE MARIE-MARGUERITE GIBOUIN.

